
Programme de Formation

Formation ARI – Appareil Respiratoire Isolant



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Initial ou recyclage (le délai du recyclage peut être ramené à 4 heures dans le cas d'utilisateurs réguliers et confirmés - nous consulter pour adaptation de la durée de la formation dans ce cas de figure):

Personnel susceptible de travailler en atmosphère non respirable et nécessitant le port d'un appareil respiratoire isolant.

Exemple :

- Agents de maintenance
- Opérateurs industriels
- Équipes d'intervention
- Personnel HSE

Prérequis

Aucun

Remarques :

- « A l'occasion de la formation, le salarié sera exposé à certains risques (travail en hauteur, simulation d'espaces confinés...) avec le port d'équipement de protection respiratoire. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise ».
- La formation et les évaluations se déroulent en langue française.

Nature de la formation :

Code NSF : 344 - Sécurité des Biens et Personnes

Formacode(s) : 42866 - Santé Sécurité autravail

42872 -- incendie





Objectifs pédagogiques

- À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
 - ➔ Identifier les risques liés aux atmosphères toxiques ou appauvries en oxygène
 - ➔ Comprendre le cadre réglementaire applicable au port de l'ARI
 - ➔ Vérifier et préparer un appareil respiratoire isolant
 - ➔ Porter un ARI en sécurité
 - ➔ Évoluer en binôme en zone à risque
 - ➔ Appliquer les procédures en situation normale et dégradée



Description

Théorie – 3 heures

1 – Cadre réglementaire (45 min)

- Obligations employeur / salarié
- Références Code du travail
- Responsabilités et traçabilité
- Conditions d'aptitude médicale

2 – Les risques respiratoires (45 min)

- Atmosphères non respirables, toxiques / anoxiques
- Gaz, fumées, poussières
- Effets physiologiques
- Limites des appareils filtrants

3 – Les appareils respiratoires isolants (1h)

- Composition d'un ARI
- Types d'ARI (circuit ouvert / fermé)
- Autonomie et calcul du temps d'intervention
- Vérifications avant utilisation, reconditionnement
- Procédure d'habillage / déshabillage
- Règles de sécurité en binôme

4 – Organisation et procédures d'intervention (30 min)

- Travail en équipe
- Gestion de l'air
- Conduite à tenir en cas d'incident
- Règles et procédures d'engagement
- Procédure de repli

Pratique – 3 heures (selon divers scénarios)

Atelier 1 – Contrôle et préparation

- Vérification complète ARI
- Test d'étanchéité
- Mise en pression
- Vérification alarme

Atelier 2 – Habillage et mise en œuvre

- Port complet ARI
- Gestion de la respiration
- Déplacements en zone simulée

Atelier 3 – Parcours d'évolution

- Règles et procédures d'engagement
- Parcours avec contraintes physiques

- Travail en binôme
- Gestion de l'autonomie
- Simulation perte de visibilité

Atelier 4 – Situation dégradée

- Alarme de fin d'air
- Assistance équipier
- Procédure de repli

Évaluation – 1 heure

Évaluation théorique (30 min)

- QCM 15 à 20 questions
- Validation des connaissances réglementaires et techniques

Évaluation pratique (30 min)

- Vérification autonomie
- Mise en œuvre complète
- Respect des consignes de sécurité

Remise d'une **attestation de formation ARI** (validité recommandée : recyclage annuel ou tous les 2 ans selon activité).

Chaque demi-journée est également ponctuée par 1 pause d'environ 15mn.



EPI

- Être équipé des EPI nécessaires (chaussures de sécurité, tenue adaptée)



Modalités pédagogiques

Mode : Plénière, Groupe, Binôme, Individuel.

Séquence : Sychrone (Présentiel)

Méthode : Magistrale, Démonstrative, avec mises en situation.



Moyens et supports pédagogiques

- ARI en état réglementaire
- Zone d'évolution sécurisée
- Salle de cours et Supports pédagogiques

Formateurs

l'encadrement de la formation s'effectue par un par formateur qualifié.

Nous évaluons et auditons régulièrement nos équipes et nos partenaires et tenons compte des retours d'expérience de nos clients et stagiaires notamment.



Modalités d'évaluation et de suivi

- Évaluation théorique (30 min)
 - QCM 15 à 20 questions
 - Validation des connaissances réglementaires et techniques
- Évaluation pratique (30 min)
 - Vérification autonomie
 - Mise en œuvre complète
 - Respect des consignes de sécurité
 -
- Remise d'une **attestation de formation ARI** (validité recommandée : recyclage annuel ou tous les 2 ans selon activité).

La présence et l'assiduité des candidats sont matérialisés par la signature des feuilles de présence.



Informations sur l'admission

Tout candidat doit fournir une pièce d'identité en cours de validité lors de l'inscription ou à défaut au démarrage de la formation pour confirmer son identité. En cas de refus ou d'absence de justificatif, PEPCI formation se réserve le droit de refuser l'accès à la formation. Le délai d'accès à cette formation dépend du planning et des places disponibles.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.



Informations sur l'accessibilité

Nos locaux de PARIS (75011) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre lieu merci de vous renseigner auprès de notre équipe pédagogique.

Pour toute adaptation à une éventuelle situation de handicap, notre référent handicap pourra définir avec vous la possibilité et les conditions de votre inscription ou vous diriger vers une structure plus adaptée. (Renseignements : handicap@pepci.fr)